

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Centre de recyclage « Le Petit Beaune »

Beaune Les Mines – Limoges

exploité par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

mercredi 25 mai 2016

---

La Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de recyclage situé au lieu-dit "Le Petit Beaune" commune de Limoges, s'est réunie le mercredi 25 mai 2016, à 10 h 00, sur le site, sous la présidence de M. Jérôme LABRO, chef du bureau de la protection de l'environnement de la préfecture de la Haute-Vienne, représentant le préfet.

Assistaient à la réunion :

Représentants de l'administration de l'Etat

M. Stéphane NADAUD, unité départementale de la DREAL  
Mme Sandrine AUVINET, Agence Régionale de la Santé

Représentants des Collectivités territoriales

M. Pierre LEFORT, conseiller départemental  
M. Christian HANUS, maire adjoint de Limoges  
M. Didier TESCHER, conseiller municipal de Rilhac-Rancon

Représentants de l'exploitant

M. Alain DELHOUME  
M. Jean-Noël JOUBERT  
Mme Chantal STIEVENARD

Représentants des riverains ou associations de protection de l'environnement

M. Jean-Claude ROBERT, association « Vivre à Beaune »  
M. Axel GHESTEM, association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (AULEPE)

Représentants des salariés

M. Jean-Luc PICAT, CALM  
Mme Hélène CHARRIAT, La Boîte à Papiers

Assistaient en tant qu'experts

M. Mathieu JARRY, CALM

Mme Laëtitia GUILLOU, CALM

Mme Marie-José LONGERAS-BARRY, Préfecture de la Haute-Vienne

Observateur

M. Jean-Pierre GRANET de l'association "Construisons l'Avenir"

Membres excusés

Collège exploitant :

M. Rémi VIROULAUD, suppléé par Mme STIEVENARD

Mme Sarah GENTIL

Collège des riverains ou association de protection de l'environnement

Association « Construisons l'Avenir »

Centre Technique Régional de la Consommation

\*

\* \*

**Ordre du jour**

1. Modifications de la commission de suivi de site
2. Situation de l'établissement : rapporteur exploitant
3. Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement : rapporteur DREAL
4. Questions diverses

M. Jérôme LABRO, chef du bureau de la protection de l'environnement, représentant le préfet de la Haute-Vienne, ouvre la séance à 10 heures 07, une fois le quorum atteint.

## **1. Point sur les modifications de la composition de la CSS**

**M. Jérôme LABRO** fait un point sur le changement des membres de la composition de la CSS.

Par arrêté du 17 février 2016, Mme Véronique BAILLON a été désignée en qualité de suppléante de M. Didier TESCHER, représentant la commune de Rilhac-Rancon, en remplacement de Mme Céline VIDAUD.

M. Patrice LAMARGUE ne remplissant plus les conditions requises pour conserver son siège de représentant des salariés de Limoges Métropole au sein de la CSS et de son bureau, M. Jean-Luc PICAT demeure seul représentant des salariés de Limoges Métropole. Cela a été acté par arrêté du 14 avril 2016

**M. Jérôme LABRO** demande aux représentants des salariés de désigner leur représentant au sein du bureau. M. Jean-Luc PICAT accepte d'être membre du bureau.

### **1. Situation du centre de recyclage du Petit Beaune : présentation de l'activité 2015 par Mathieu JARRY**

**M. Mathieu JARRY** rappelle qu'il s'agit de la 4<sup>e</sup> réunion de commission de suivi de site organisée par la préfecture (qui existait avant sous d'autres appellations et sous la forme de commissions locales). Il précise que le centre de tri a ouvert en janvier 1998 et qu'il a trois fonctions différentes : c'est un centre de tri des déchets recyclables de la Haute-Vienne, un centre de transfert du verre et également une plate-forme de compostage de déchets verts.

Limoges-Métropole dispose de 14 agents qui travaillent en permanence pour assurer le fonctionnement et la maintenance du tri. Deux sociétés sous-traitantes interviennent également sur le site : la *Boîte à Papier* pour l'alimentation de la chaîne de tri et le tri en cabine (41 personnes) et la société *ELNI* (soit 3 personnes à temps plein) en charge du nettoyage du site.

L'autorisation d'exploiter du centre du Petit Beaune a été accordée par arrêté préfectoral du 18 mai 1995, modifié à plusieurs reprises. La dernière modification du 12 juin 2014 fixe le montant des garanties financières destinées à prévenir les défaillances de l'exploitant.

En 2015, 16 280 tonnes de déchets recyclables ont été réceptionnées sur le site soit une augmentation de plus de 200 tonnes par rapport à 2014.

La mise en place de collecte en porte-à porte (dans des bacs bleus) dans la commune de Couzeix au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a permis à Limoges Métropole d'améliorer nettement ses performances soit plus de 200 tonnes de collecte supplémentaire.

Le gisement papier diminue, c'est un phénomène à dimension nationale dû au développement de l'usage des nouvelles technologies.

Le SYDED améliore constamment ses performances grâce notamment à une densification des apports volontaires à la suite de la mise en place des colonnes aériennes.

80 % des tonnages viennent de Limoges Métropole, et 20 % du SYDED (seules les colonnes liées aux emballages arrivent au Petit Beaune ; les colonnes dédiées au papier sont expédiées sur le centre de tri de Veolia). Le taux de refus de 2015 dépasse les 15,5 % ce qui signifie qu'il y a une dégradation des collectes qui arrivent et que le tri des usagers est moins performant. Les refus sont réexpédiés à la Centrale Energie Déchets.

Les chaînes s'arrêtent très peu (moins de 10 %) grâce à une bonne organisation interne et à une bonne maintenance préventive et corrective. Le site fonctionne en deux postes de 18 personnes, le matin et l'après-midi. Le temps de présence en cabine se répartit avec en alternance, une semaine comprenant 4 jours de tri plus le lundi consacré à la maintenance, puis une semaine comprenant 4,5 jours de tri avec une demi-journée dédiée à la maintenance. Le Petit Beaune affiche un rendement sur la collecte de 7,8 tonnes à l'heure pour le tri du porte-à-porte.

Enfin, **M. Mathieu JARRY** précise que le site reçoit plus de 2 000 visiteurs par an dont une grande majorité est constituée de scolaires de l'agglomération et du département.

**M. Didier TESCHER** souhaite connaître la raison de la différence de rendement en apport volontaire et en porte-à-porte.

**M. Mathieu JARRY** explique que le porte-à-porte est un flux multi-matériaux constitué par un mélange d'emballages et de papiers : sur l'une des 3 lignes, le papier est trié en flux négatif donc sans intervention humaine ce qui engendre un rendement important de 7 tonnes. Le flux en apport volontaire est uniquement constitué d'emballages (sans le papier) avec des rendements beaucoup moins importants car chaque objet est trié à la main (contrairement au papier trié en flux négatif). Le flux multi-matériaux concerne 18 agents qui travaillent sur les chaînes alors que le flux emballages ne concerne que 16 personnes pour un rendement de 2,5 tonnes, ce qui implique une ligne tarifaire très différente selon les flux. Le prix de la tonne pour le flux matériaux est de l'ordre de 150 € contre 400 € la tonne pour le flux emballages. Ce dernier chiffre n'étant pas performant par rapport à d'autres centres ; le process sera revu pour optimiser le tarif.

**M. Jean-Claude ROBERT** demande s'il y a une explication à l'augmentation constante du taux de refus.

**M. Mathieu JARRY** explique que Limoges Métropole a beaucoup communiqué sur la réduction des déchets à la source, la communication et la sensibilisation de masse sur la partie tri des déchets a été quelque peu délaissée. Il y a lieu de mettre ces deux objectifs de communication à niveau.

Un nouveau guide du tri a été mis en place pour rappeler les différentes consignes de tri ainsi qu'une démarche de re-sensibilisation de l'ensemble des agents de collecte. Ils ont pour obligation de faire un contrôle visuel des déchets sur les bacs bleus. Ils peuvent refuser une collecte et faire appel à l'intervention d'un « ambassadeur du tri » chargé de réexpliquer les règles de tri auprès de l'utilisateur. Une brigade de 9 ambassadeurs est en place pour y répondre. Après cette formation assurée en février les refus de collecte de la part des agents Veolia sont passés de 50 à 300 bacs par mois.

Le process de tri génère lui aussi des refus comme par les exemples les petits papiers coupés en morceaux qui sont mal orientés. Très rapidement avec les nouveaux process de tri, le taux de refus sera de l'ordre de 9 %. Ainsi, les capsules de café en aluminium seront captées avec le nouveau process de tri. La diminution du taux de refus est un objectif annoncé par l'exploitant.

**M. Jérôme LABRO** demande si ce nouveau guide a été déjà distribué.

**M. Mathieu JARRY** informe qu'il a été distribué avec les sacs de pré-collecte et dans les déchetteries.

**Mme Hélène CHARRIAT** souhaite savoir s'il existe une communication concernant les erreurs de tri faites dans les colonnes. Elle informe que sur une chaîne le taux de refus est flagrant.

**M. Mathieu JARRY** précise que la communication se fait en porte-à-porte et en cas d'absence de la personne, un avis de passage est laissé.

**M. Jean-Luc PICAT** informe que le centre reçoit des pièces très grosses et très lourdes et également des déchets de soin qui posent de réels soucis. Il précise que des boîtes de piquants distribuées uniquement aux professionnels arrivent sur le site et que cela occasionne une moyenne de 560 arrêts sur la chaîne. **Mme Hélène CHARRIAT** rajoute qu'un salarié s'est piqué.

**Mme Sandrine AUVINET** explique que les incidents de ce type doivent absolument être relayés à l'agence régionale de santé. Le personnel doit isoler le lot, prendre des photos afin de permettre une investigation « et collecter un maximum d'informations (toute mention permettant une identification telle que adresse, nom de structure, etc. pouvant faciliter cette démarche »<sup>1</sup>. Lorsqu'il s'agira de lots provenant de professionnels de santé, un rappel à la réglementation leur sera alors fait.

Une filière qui reprend les DASRI est en train de se mettre en place pour les patients en auto-traitement qui doivent déposer leur boîte dans les pharmacies.

« Une enquête nationale a été lancée courant avril 2016 par DASTRI, opérateur national agréé en charge de la collecte et du traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement. LARS est très sensible à ce problème. Limoges Métropole y a déjà répondu »<sup>2</sup>.

**Mme Hélène CHARRIAT** ajoute que les agents trouvent des vaccins pour animaux parfois non utilisés.

**M. Jérôme LABRO** veut connaître si le dépliant aborde ce problème.

**M. Mathieu JARRY** répond qu'il est précisé que le bac jaune (gratuit) est à disposition dans les pharmacies. Un zoom a été fait sur les DASRI.

**M. Jean-Noël JOUBERT** reconnaît qu'il y a eu une communication importante mais que le tri des déchets a été délaissé. Dès lors qu'on n'aborde plus le tri des déchets, le taux de refus augmente.

**M. Jean-Luc PICAT** et **Mme Hélène CHARRIAT** signalent que le centre de tri a régulièrement de la casse et des coupures à cause de pièces et du verre en morceaux qui ne devraient pas y être.

**Mme Hélène CHARRIAT** ajoute que le plus pénible, ce sont les couches. Elle émet des doutes sur leur provenance.

---

1 Modification demandée par l'ARS

2 Modification demandée par l'ARS

**M. Pierre LEFORT** demande à **Mme Sandrine AUVINET** comment l'ARS agit pour identifier le professionnel concerné.

**Mme Sandrine AUVINET** explique qu'il faut remonter les collectes faites « à ce jour-là. Elle ajoute qu'il faut signaler par écrit, les preuves aidant aux investigations. Elle explique que l'ARS réalise des inspections dans les établissements de santé et médico-sociaux et qu'elle sera particulièrement vigilante aux résultats de l'enquête nationale »<sup>3</sup>.

**M. Jean-Luc PICAT** répond qu'il n'est pas facile d'identifier le camion d'où ces déchets proviennent car il en arrive plusieurs tonnes : par exemple dans la collecte du mercredi et du jeudi tout est mélangé

**Mme Sandrine AUVINET** informe que l'ARS attend les résultats de l'enquête pour lancer des actions. Les informations seront précieuses.

Concernant les expéditions, **Mathieu JARRY** annonce que plus de 16 000 tonnes sont expédiées dans les différentes filières de valorisation, le papier représentant le tonnage le plus important avec 8 515 tonnes en 2015. Le 2ème flux n'est plus le carton mais le refus de tri, soit 2 533 tonnes envoyées à la Centrale Energie Déchets.

Puis, il détaille les différents lieux d'expédition selon les matières : l'acier part au Luxembourg chez l'ENO, l'aluminium (Veolia) en Italie, tout comme les briques alimentaires ; le plastique (80 % des expéditions) est expédié dans l'Est de la France, les films plastiques en Espagne alors que le carton et le papier vont chez Smurfit Kapa à Saillat.

**M. Jean-Claude ROBERT** fait part de son contentement d'avoir une information sur la distribution mais évoque aussi sa déception par rapport au rendu (les pictogrammes sont tous gris) du document qu'il juge peu compréhensible.

**Mme Marie-José LONGERAS-BARRY** rappelle que le document en couleur se trouve sur le site Internet de la préfecture.

**Jean-Claude ROBERT** propose de changer les pictogrammes.

A la question sur la définition du film plastique, **M. Mathieu JARRY** répond que le film plastique comprend le film des sacs poubelle, le film des magazines. 20 % des films plastiques sont récupérés ; Limoges Métropole les revend 40 euros la tonne. Avec les nouvelles consignes, il ira dans le bac bleu.

**Mathieu JARRY** présente les chiffres clés du tri du verre. 90 tonnes de plus qu'en 2014 sont collectées par Limoges Métropoles grâce à la mise en place de 40 bornes. 60 bornes supplémentaires sont prévues pour 2016.

Il déclare que Limoges Métropole n'est pas performante avec une collecte de 24 kg par personne contre 30 kg au niveau national ; les communes jugeant trop compliquée l'installation des colonnes aériennes. Il rappelle qu'il y a des problèmes de coupures sur la chaîne de tri parce que le verre arrive dans les bacs bleus.

**M. Jérôme LABRO** demande la raison de ce blocage.

---

3 Modification demandée par l'ARS

**M. Mathieu JARRY** fait remarquer que le tri du verre fait du bruit (notamment la nuit), qu'il peut générer des nuisances avec des dépôts au pied de la colonne. Il ajoute que c'est pourtant un équipement obligatoire et un gisement facile à récupérer si on densifie le parc. Le SYDED est plus performant précise-t-il, il affiche un rendement de 30 kg par habitant.

Le centre de Beaune a expédié 11 283 tonnes de verre à destination principalement de l'usine d'Izon d'où il repart pour être utilisé comme bouteilles de vin de Bordeaux et Béziers pour les bouteilles de Perrier. Recyclable à l'infini, le verre n'enregistre pas de taux de refus.

Concernant les déchets verts, **M. Mathieu JARRY** indique que le site a réceptionné en 2015, 12 734 tonnes de déchets soit un tonnage inférieur de 1,3 % par rapport à 2014. Il peut recevoir jusqu'à 13 000 tonnes. L'ensemble des déchets verts n'arrive pas au centre. L'objectif de Limoges Métropole est de réduire les tonnages associés aux déchets verts. Le coût de la collecte des déchets verts est de l'ordre de 60 € la tonne alors qu'il est inexistant s'ils restent chez l'utilisateur.

Pour atteindre cet objectif, Limoges Métropole a offert la gratuité du 1<sup>er</sup> composteur. Le broyage à domicile est possible pour 15 euros avec un agent qui se déplace chez l'utilisateur.

Les déchetteries représentent plus de 80 % des apports sur le site. Les déchets verts collectés sont transformés en compost normé à destination des agriculteurs ou des usagers. Le lot de janvier 2015 n'a pas respecté la norme NFU 44051 sur le paramètre arsenic. Cette anomalie est liée à l'environnement local. Le compost n'a pu être vendu et a donc été enfoui au centre Alveol du SYDED. Cela est exceptionnel et Limoges Métropole espère que cela ne se renouvelera pas.

En 2015, poursuit **M. Mathieu JARRY**, un audit de 3 jours a été mené qui a renouvelé la certification AFNOR. Dans le cadre du processus d'amélioration continue du site, Limoges Métropole a investi dans la mise en place d'une borne escamotable à l'entrée du site pour en contrôler l'accès, la création d'un deuxième portail pour les secours et a également entrepris le curage du bassin des eaux pluviales, extrayant 50 tonnes de boues qui s'étaient accumulées.

En 2015, 4 départs de feu ont été enregistrés, dont 3 liés au vidage de camions comprenant un mégot provenant d'un bac bleu. Ces camions provenaient de l'hyper centre de Limoges. Les départs de feu sont des risques majeurs sur ce type d'installation précise **M. Mathieu JARRY**, les agents sont donc formés et restent vigilants par rapport à ce risque, y compris la nuit.

Aucune plainte n'a été reçue en 2015.

Tous les trois ans Limoges Métropole procède à une analyse du bruit. La prochaine sera faite en juin 2016.

Les rejets aqueux sont analysés semestriellement.

Concernant le rejet n° 1, un léger dépassement sur l'indice phénols a été noté (0,32 par rapport à 0,3) avant de partir vers une station d'épuration qui va traiter cet indicateur. Au niveau du rejet n°2 (il s'agit des eaux pluviales), un dépassement important du seuil de l'arsenic a été enregistré. Le bassin a été curé car les boues accumulées étaient concentrées en arsenic. Le résultat a été satisfaisant lors de la dernière analyse.

Les odeurs sont mesurées toutes les semaines sur le site et aucun seuil n'a été dépassé.

La consommation en fioul a enregistré une baisse en 2015. Cependant, il a été enregistré une augmentation de la consommation électrique par rapport à 2014 en raison de la climatisation et du chauffage dans les cabines de tri.

Une baisse de la consommation en eau a été notée.

Le nombre de camions est stable et 98 % d'entre eux atteignent le seuil de chargement, ce qui est une performance intéressante liée à l'achat de presses à balle.

Les contrôles des appareils mécaniques ou électriques ainsi que la vérification des extincteurs ont été assurés.

Concernant les 14 agents de Limoges Métropole, 3 accidents de travail avec arrêts ont été enregistrés sur le site occasionnant un total de 7 jours d'arrêt pour une plaie à l'arcade et des douleurs au dos.

Pour les salariés de La Boîte à Papier, 4 arrêts de travail ont conduit à 105 jours d'arrêt : 20 jours pour une douleur au poignet, 15 jours pour une entorse à la cheville, 55 jours pour une douleur au bras, 11 jours pour une douleur au cou et 4 jours par rapport à une piqûre. Elle a également enregistré 2 accidents avec une exposition au sang due à une piqûre ; s'il n'y a pas eu de contamination cela a généré beaucoup de stress rajoute **M. Mathieu JARRY**.

Pour l'avenir, Limoges Métropole projette d'avoir un nouveau modèle qui élargit les consignes s'appliquant aux plastiques comme le préconise la loi de transition énergétique.

Aujourd'hui, seuls les flacons et bouteilles doivent aller dans le bac bleu, le reste est incinéré. Bientôt, l'ensemble des pots et barquettes plastiques plus les films plastiques iront dans le bac bleu. Cette extension s'appliquera pour l'ensemble de la population française en 2022. Aujourd'hui, les bouteilles et flacons représentent 40 % du flux plastique et sont toutes recyclables. On prévoit pour l'avenir proche un taux de dépôt dans le bac bleu de non-valorisable avec une partie des pots et barquettes ou des films déposés de non-recyclables, le problème étant qu'il ne sera pas possible de les différencier à l'œil nu. Un nouveau process de tri automatisé va être mis en place.

Eco-Emballages valide ce projet et demande afin de réduire le coût financier de diminuer le nombre de centres de tri et d'éviter les petites structures onéreuses.

L'an passé, une étude sur ce sujet a été lancée, pilotée par l'ADEME avec Limoges Métropole, le SYDED et Evolis 23 (qui gère la collecte et le traitement dans la Creuse et qui se pose la question du devenir de son centre de tri).

**M. Jean-Claude ROBERT** demande des précisions quant au devenir des centres de tri des départements. A l'origine, chaque département devait avoir son centre de tri . Cependant, aujourd'hui, la Haute-Vienne récupérerait la Creuse.

**M. Mathieu JARRY** répond que ce n'est pas encore le cas ; il ajoute que la compétence de gestion des déchets est passée, il y a quelques mois (faisant suite à la loi de transition énergétique) du niveau départemental au niveau régional et que la gestion des déchets sera effectuée à des échelles plus grandes. L'ADEME et Eco-Emballages soutiennent cette réduction des centres de tri.

**M. Jean-Noël JOUBERT** affirme qu'inévitablement certains départements n'auront plus de centre de tri

Ces centres de tri trieront les films qui entourent les journaux et les brochures et **M. Mathieu JARRY** informe qu'Eco-Emballages finance à peu près la moitié des coûts de la collecte sélective allant de la mise à disposition du bac jusqu'au traitement des refus. Eco-Emballages pourra suspendre à tout moment leur subvention pour les centres de tri voulant travailler de manière indépendante et ne pas suivre le schéma national ; le coût du tri passerait alors de 200 à 400 euros la tonne. Cet organisme a un pouvoir important et il sera alors difficile de survivre pour les petites installations.

**M. Jean-Claude ROBERT** se dit inquiet pour la tranquillité des riverains.

**M. Mathieu JARRY** affirme que dans le cadre de l'étude, beaucoup de scénarios ont été étudiés allant de la fermeture de l'ensemble des centres de tri du territoire à la conservation des deux centres.

Le scénario économiquement et écologiquement le plus performant est celui qui ne conserve qu'un seul centre de recyclage. Il ajoute qu'un nombre important de centres induit davantage de gaz à effet de serre.

**M. Jean-Claude ROBERT** interpelle les élus de Limoges Métropole et propose de limiter les passages de camions en dissociant le centre de tri du centre de compostage.

**M. Jean-Noël JOUBERT** fait remarquer que deux sites seront concernés au lieu d'un, et que l'impact environnemental est moins important pour un site.

**M. Mathieu JARRY** affirme que les gisements représentent aujourd'hui 16 000 tonnes, et que si Evolis 23 intègre le site 18 000 tonnes voire 23 000 au total seront collectées ce qui équivaut à 3 camions supplémentaires par jour.

**M. Jean-Noël JOUBERT** précise que l'on ne parle que des emballages et non des déchets verts.

**M. Jean-Claude ROBERT** déclare que les riverains se plaignent de la vitesse et du bruit des camions qui viennent du centre de tri et qui accélèrent quand le feu est au vert.

**M. Jérôme LABRO** conseille de rappeler les consignes aux chauffeurs du centre de tri.

**M. Jean-Noël JOUBERT** précise que Limoges Métropole a eu les résultats de l'étude qui prend en compte les déchets d'Evolis 23. Elle a également tenu compte de l'impact du service routier, notamment environnemental. Mieux vaut un impact un peu plus sévère sur un seul site que sur deux sites.

**M. Mathieu JARRY** signale que l'impact n'est pas forcément négatif. Il annonce qu'Evolis 23 ou pas, le volume de collecte sera plus important il y a donc nécessité de procéder à un agrandissement et à la modernisation du centre de stockage ce qui équivaut à un changement de process de tri.

Demain, les trieurs optiques (plus efficaces) remplaceront les agents qui ne seront plus trieurs mais contrôleurs ; cette modification a également un intérêt en termes de santé et de sécurité. Il affirme que le process de tri d'aujourd'hui n'est plus acceptable pour l'avenir.

En termes d'investissement, cette rénovation s'élève à 8,4 millions, 4 millions d'euros étant pris en charge par Limoges Métropole et le solde sera financé par des subventions. Ce projet est déjà financé à ce jour, il sera donc neutre pour le contribuable.

Outre l'agrandissement du bâtiment de stockage et le nouveau process de tri, Limoges Métropole envisage la création de nouveaux espaces sociaux, d'un espace de repos plus proche du process de tri pour allonger le temps de pause des travailleurs. Un détecteur de radioactivité et la création d'un nouvel accès dédié aux véhicules légers doivent être également mis en place. Concernant l'impact environnemental, une réflexion a été menée pour mettre en place des panneaux photovoltaïques afin de réduire la consommation énergétique ; de même, un système de récupération des eaux de toiture peut être réalisé pour faire baisser la consommation d'eau.

A la question sur la possibilité d'avoir des camions moins bruyants et plus grands, **M. Mathieu JARRY** répond qu'il est difficile d'avoir des camions plus grands car ils ne pourront pas avoir accès à tous les lieux. De même, il n'est pas possible de les rendre moins bruyants.

**M. Didier TESCHER** fait remarquer que la pose de panneaux photovoltaïques permettra d'utiliser d'autres sources d'électricité mais non pas de réduire la consommation.

**M. Mathieu JARRY** reconnaît que cette remarque est pertinente.

**M. Pierre LEFORT** précise que la construction de panneaux photovoltaïques engendre un bilan écologique effroyable pour les fabriquer par rapport à l'économie apportée, sans parler non plus de leur recyclage.

**M. Didier TESCHER** précise qu'il est moins dangereux de les stocker par rapport aux risques du nucléaire.

## **2. Bilan des actions 2015 de la DREAL présenté par M. Stéphane NADAUD**

**M. Stéphane NADAUD** assure la présentation des contrôles effectués par la DREAL. Le 6 janvier dernier, la DREAL a procédé à une campagne de prélèvements d'odeurs sur les andains. La mesure la plus importante est de  $170 \text{ uoE/m}^3$  qui reste inférieure au seuil de  $500 \text{ uoE/m}^3$

**M. Christian HANUS** souhaite connaître la fréquence de ces mesures.

**M. Mathieu JARRY** répond qu'elles sont faites tous les 5 ans. Un dispositif permet une analyse complémentaire toutes les semaines.

**M. Christian HANUS** fait remarquer que ces prélèvements sont réalisés en janvier et non en mai/juin au moment où les odeurs sont les plus importantes.

**M. Jean-Claude ROBERT** confirme cette information, il précise qu'il avait noté lui-même, l'an dernier les jours d'odeurs persistantes. Ces périodes, plutôt concentrées en juin et juillet sont dérangeantes car elles empêchent d'ouvrir les fenêtres chez soi. Elles varient également en fonction du vent.

Au niveau de l'analyse des eaux précise **M. Stéphane NADAUD**, des études semestrielles sont menées sur 46 paramètres. Alors que les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel, les eaux résiduelles industrielles sont rejetées à la station d'épuration.

**M. Pierre LEFORT** souhaite connaître le nom du laboratoire qui a effectué ces analyses.

Il s'agit d'Egis qui est spécialisé en environnement et habilité COFRAC répond **M. Stéphane NADAUD**.

La **DREAL** a relevé un dépassement noté par **M. Mathieu JARRY** sur l'arsenic de 13 mg/litre aucun dépassement n'a été constaté sur la période d'octobre. Limoges Métropole a donc procédé au nettoyage du bassin de récupération des eaux fluviales.

Au niveau réglementaire, **M. Stéphane NADAUD** informe que la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement a changé, le site est passé au régime de l'enregistrement pour la rubrique 2780 qui concerne le compostage. Cette modification entraîne une mise à jour des prescriptions réglementaires. La nouvelle réglementation supprime les mesures quinquennales de nuisances olfactives qui ne seront faites qu'en cas de plainte. Cependant, il précise que les odeurs sont un enjeu sur ce centre et que les mesures seront maintenues dans le prochain arrêté.

**M. Axel GHESTEM** juge insuffisante la mesure quinquennale. Il demande si l'arrêté complémentaire se positionnera sur des mesures effectives.

**M. Christian HANUS** estime que l'on va tomber dans le subjectif. Il précise qu'avant il y avait une norme et qu'aujourd'hui, un nouveau problème va être créé en demandant de déposer plainte. Si cette disposition est abrogée, il y aura sûrement une augmentation des plaintes individuelles.

**M. Stéphane NADAUD** confirme que c'est la sensibilité aux odeurs qui sera prise en compte.

**M. Mathieu JARRY** déclare que l'on est dans une perspective de non-changement ; il estime qu'il faut garder les mêmes conditions qu'aujourd'hui avec une étude tous les 5 ans, chaque étude coûtant 15 000 euros mobilisant des spécialistes qui viennent détecter les odeurs.

**M. Jérôme LABRO** informe que le prochain arrêt complémentaire maintiendra cela, et confirme qu'il n'y a eu aucune plainte jusqu'à présent.

**M. Christian HANUS** signale qu'au cours du mois de mai, il y a 2 à 3 récriminations par semaine.

**M. Pierre LEFORT** déclare qu'une plainte est enregistrée à partir du moment où elle est déposée au service de police.

**M. Mathieu JARRY** précise qu'un appel téléphonique vaut une plainte ; de toute façon, il s'agit d'une réclamation d'usager.

A la question concernant les déchets à ne pas déposer dans les bacs bleus en 2018, **M. Mathieu JARRY** répond qu'il s'agit de tout ce qui n'est pas un emballage. Le pot de yaourt est un emballage plastique type pot et barquette et il va bien dans le bac bleu. **M. Mathieu JARRY** précise qu'il faut s'intéresser à la nature de l'objet, à savoir si c'est bien un emballage ou pas. Les consignes préciseront également que cet emballage sera bien vidé. Pour pallier à tout risque de transmission de bactéries, une désinfection automatique du tapis sera faite quotidiennement.

**M. Stéphane NADAUD** annonce qu'il y aura des prescriptions complémentaires par

rapport aux futurs changements de l'usine ; elles statueront sur l'augmentation du volume de plastique et sur la lutte contre le risque incendie. Il ajoute que la DREAL n'a pas reçu de plainte.

**M. Jérôme LABRO** signale que cela fait l'objet de procédures bien définies.

**M. Christian HANUS** précise qu'il reçoit les administrés qui formulent des plaintes, qu'il les encourage à faire preuve d'un esprit de conciliation, leur signalant que la gêne ne dure pas ; empêchant de ce fait un dépôt de plainte.

### **3. Questions diverses**

Aucune autre remarque ou question n'étant posée, l'ordre du jour étant purgé, Jérôme LABRO lève la séance à 11H37.

Limoges, le 4 novembre 2016

Le Président,



Jérôme LABRO